**Foire aux questions**

**Session 2022**

|  |  |
| --- | --- |
| Les épreuves ayant changé, les élèves ayant eu la moyenne aux épreuves de LV à la session de 2021 gardent-ils le bénéfice de leurs notes supérieures à 10 ? (ou devront-ils repasser les épreuves de LV ?) | Les candidats de la session 2021 peuvent garder le bénéfice des notes supérieures à 10. |
| Dans l'éventualité d'un élève n'ayant pas eu la moyenne aux deux LV  , lors de l'inscription à l’examen, le choix doit-il rester le même que pour la session précédente (c’est-à-dire s’il a choisi anglais en LVA en 2021, l'anglais doit-il être sa LVA en 2022) ? | Article 8 de l'arrêté du 17 juin 2020 :  Art. 8. – Pour les candidats mentionnés au deuxième alinéa de l’article 4, le choix de la langue vivante obligatoire, lorsque le règlement d’examen de la spécialité du baccalauréat professionnel ne précise pas la langue imposée, est limité aux langues effectivement enseignées au sein des établissements concernés. Pour les autres candidats, le choix de la langue est limité par la possibilité d’adjoindre au jury un examinateur compétent. Les candidats ne peuvent pas opter pour la même langue en langue vivante A et en langue vivante B. |
| Jusqu'à l'année dernière, lors de l'inscription au Bac Pro, les élèves pouvaient choisir la LVA et LVB de leur choix ; à savoir, passer l'anglais en LVB et l'espagnol / italien en LVA.  Cela est-il encore possible pour la session 2022 (passer l'anglais en LVB et l'italien en LVA, par exemple) ? |
| L’enseignant doit-il prévoir pour chaque LV deux sujets pour chaque épreuve (surtout pour la 1ère situation) : une au niveau A2+ pour la LVB et une en B1+ pour la LVA ?  Et donc, prévoir aussi deux moments d'évaluation distincts ? | OUI |
| Nous examinons les éventualités d'aménagement pour certains élèves en situation de DYS. L'une d'entre elle est en réelle difficulté en anglais et nous souhaiterions savoir si elle pouvait donc choisir en LVA l'espagnol et obtenir une "dispense " de LVB anglais ?      Certains élèves (sourds, malentendants, ULIS...) peuvent-ils être dispensés de CO ? Et dans ce cas, comment se passe la notation? | Point 4.2 de l'annexe V de l'arrêté du 17 juin 2020 :  4.2. Demande de neutralisation d’une partie d’épreuve (en l’absence de possibilité d’aménagement) En application du 5o de l’article D. 35127 du code de l’éducation, les candidats à l’examen du baccalauréat professionnel présentant tout trouble relevant du handicap tel que défini à l’article L. 114 du code de l’action sociale et des familles et empêchant l’expression ou la compréhension écrite ou orale d’une langue vivante peuvent être dispensés, par décision du recteur |

|  |  |
| --- | --- |
|  | d’académie, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l’autonomie des personnes handicapées: – soit de l’évaluation de la compréhension de l’oral de l’épreuve obligatoire de langue vivante étrangère A ou B; – soit de l’évaluation de la compréhension de l’écrit de l’épreuve obligatoire de langue vivante étrangère A ou B; – soit de l’évaluation de l’expression écrite de l’épreuve obligatoire de langue vivante étrangère A ou B; – soit de la totalité de l’évaluation de l’expression orale de l’épreuve obligatoire de langue vivante étrangère A ou B; – soit de la totalité des épreuves de langue vivante B.  La notation est neutralisée pour les parties pour lesquelles le candidat serait dispensé.  A noter : Cette décision ne relève en aucun cas de l’évaluateur mais des services habilités (Rectorat, médecin) qui opèrent en amont de l’examen et rendent leur décision. |
| Quidoit déterminer les dates de passation pour les situations A et B ? | Les dates de passation de CCF sont à fixer par les enseignants, en accord avec le chef d'établissement. Elles relèvent de l’organisation interne des examens. Les dates choisies doivent être les plus propices à la réussite des élèves et cohérentes avec le parcours de chacun. |
| Dans ma classe de Terminale Bac Pro Commerce / Vente, j'ai 32 élèves inscrits en anglais LVA et une élève inscrite en anglais LVB : dois-je prévoir un sujet pour elle seule en situation A ? | Les sujets devront en effet être différents pour les élèves évalués en LVA et ceux évalués en LVB (niveau B1+ pour la LVA et A2+ pour la LVB pour la compréhension de l'oral et la compréhension de l'écrit). |
| Nous nous posons également la question de savoir si nous devons organiser la situation A en même temps pour nos 3 classes de Terminale (Tle MELEC, Tle ASSP et Tle Commerce / Vente). | Pour limiter le nombre de sujets à élaborer, il semble préférable, lorsque cela est possible, d'organiser l'épreuve écrite au même moment pour l'ensemble des élèves. Dans ce cas, le même sujet peut être proposé. Un sujet supplémentaire sera néanmoins à prévoir pour les éventuelles absences d'élèves qui devraient repasser l'épreuve à un autre moment. |
| Si oui, pouvons-nous proposer le même sujet à ces trois classes ou bien devons-nous préparer trois sujets différents ? | Le même sujet peut être proposé aux trois classes, à condition que celles-ci aient abordé, même partiellement, la thématique du sujet de l’épreuve ou que les spécialités dont elles relèvent ne soient pas trop éloignées. |

|  |  |
| --- | --- |
| S'agissant de la situation B (EOC + EOI), nous avions pris l'habitude avec mes deux collègues d'anglais d'échanger nos candidats afin de ne pas interroger nos élèves. Pouvons-nous continuer à le faire ? | OUI, c’est une tolérance, la règle basique du CCF reste malgré tout que le professeur évalue ses élèves. |
| De même, dans l'ancienne version du CCF, en plus de leur convocation officielle, les candidats devaient présenter 3 problématiques et nous leur demandions de les noter sur une feuille et de signer la feuille en même temps que nous.    Ce dispositif est-il toujours de mise ?    EOC : les élèves peuvent- ils apporter un diaporama ? | Pour cette nouvelle mouture de CCF, un seul thème est à présenter par l'élève. Rien ne vous empêche d'établir un document officiel avec l'intitulé de ce thème que l'élève présentera à l'enseignant qui l'interrogera. Cela peut permettre d'officialiser cette interrogation, en plus de permettre à l'enseignant de s'assurer que l'élève a bien prévu un thème conforme au cahier des charges.  NON. Il peut proposer un plan, un sommaire, des mots clés ou un document de nature iconographique (support visuel nécessaire à l’illustration voire indispensable à la compréhension de son propos). |
| Concernant l'EOC, nous nous demandons s'il est possible que nos élèves / candidats puissent parler de leur PFMP, du chef d'oeuvre, de la création d'une mini-entreprise et ce, même si le prof de langue n'est pas intervenu directement dans ces projets? | Concernant l'EOC, le champ des possibles est très large et les thématiques que vous proposez sont toutes recevables si la LVE a été mobilisée. Le texte officiel parle « d’un travail, d’un projet, d’un produit ou d’un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu’il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ». L’utilisation de la langue dans le cadre des enseignements généraux se retrouve en l’occurrence dans le cadre du cours de langue lors d’une séquence abordant une thématique en particulier que l’élève souhaiterait exploiter. Exemple : tâche finale d’une séquence de cours. Il faut cependant bien garder à l’esprit que cette thématique doit être problématisée.  A noter : La préparation de l’évaluation doit les mettre en mesure de passer du stade narratif/descriptif (caractéristique du niveau A2) au stade explicatif/argumentatif (attendu à partir du niveau B1). Pour y parvenir, le professeur de langues vivantes a tout intérêt à articuler son enseignement avec le développement des compétences orales dans les autres disciplines et à travers la réalisation d’un chef d’œuvre. |
| Que faire lorsqu'un candidat reste muet pour l'EOC et qu'il n'a présenté aucun travail ? | L'élève pourra être évalué en EOI même s'il ne dit rien en EOC. Le texte dit que dans l’hypothèse où le candidat ne s’est pas ou très peu exprimé dans le cadre de l’EOC, l’évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l’échange conversationnel attendu. |

|  |  |
| --- | --- |
| Ce même candidat pourra-t-il quand même passer l'EOI s'il n'a rien présenté en EOC ? |  |
| Candidats de la filière Hôtellerie-Restauration | Une seule langue obligatoire  LVA  Pas de LVB mais épreuve facultative possible.  A noter : à partir de la session 2022, coefficient 3 pour la LVA pour les filières commercialisation et service en restauration et coefficient 2 pour toutes les autres filières (dont cuisine). |
| Y a-t-il possibilité de donner une aide de quelques mots pour la CO, comme on peut le faire pour la CE ? | NON |
| CE : nombre d’aides lexicales et nombre de coupes possibles ? | Jusqu’à 4 mots maximum en aide lexicale ; on peut aussi donner des synonymes plutôt qu’une traduction.  Pas plus de 2 coupes du texte original. Ces dernières doivent permettre de conserver le sens global du document pour qu’il soit facilement identifiable. |
| Une 4ème écoute est-elle possible pour les candidats tiers temps ? | NON |
| L’épreuve écrite débute-t-elle avant ou après les écoutes en CO ? | Avant. Les écoutes de la CO se font pendant l’heure dédiée à l’épreuve écrite. |
| Quel plan d’intervention le candidat peut-il utiliser en EOC ? | Pas de diaporama. Plan d’intervention possible : nombre de mots raisonnable, succinct - pas d’énoncés rédigés - titres assez courts - pas de paragraphes - quelques mots clés. |
| Un CCF blanc est-il possible ? | NON (pas de bachotage). Entraînement possible à la situation A uniquement pour permettre aux candidats d’appréhender le format de l’épreuve (gérer le temps). |
| Quand devons-nous prévoir le CCF ? | Au moment le plus opportun pour l’élève, le plus tard possible dans l’année (attention au délai de remontée des notes de CCF). |
| Combien de sujets CCF à prévoir ? | 2 sujets - Toujours prévoir un sujet de secours. |
| Y-at-il une banque de sujets nationale ? | NON mais possibilité de mutualisation au sein d’une équipe disciplinaire d’un établissement. |
| La correction peut-elle être réalisée par n’importe quel enseignant de l’équipe ? | OUI mais harmonisation nécessaire. |
| CO - Les 3 écoutes successives sont-elles comprises dans les 60 minutes de l’épreuve ? | OUI, l’évaluation commence par l’écoute collective d’un document sonore. |
| CO - Quelle est la durée maximale et minimale du document sonore ? | 1minute 30, plus ou moins 10 secondes. |
| Les élèves relevant d'un aménagement spécifique (ex: dyslexique) sont-ils autorisés à présenter en EOC un support sur l'ordinateur? | NON sauf si cela est spécifié dans les préconisations du médecin conseil. |
| La situation A peut-elle se dérouler sur ordinateur pour ces mêmes candidats? | NON sauf si cela est spécifié dans les préconisations du médecin conseil. |
| Les allophones peuvent-ils être dispensés de l'épreuve de langue dans la mesure où ils ne maîtrisent déjà pas la langue française? | NON |
| Le cartouche pour l'épreuve du BAC PRO sera-t-elle identique à celle du CAP? | Cartouches disponibles sur le site de la plateforme franco-allemande de Besançon. |